



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Organe de mise en œuvre technique****Huitième session**

Genève, 8 octobre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire de la huitième session de l'Organe de mise en œuvre technique\* \*\***

qui s'ouvrira dans la salle VIII, le mardi 8 octobre 2024 à 10 heures

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence.
3. Adoption du rapport de la septième session.
4. Système international eTIR :
  - a) Développement du système international eTIR et autres projets informatiques connexes ;
  - b) Connexion des systèmes douaniers nationaux au système international eTIR.
5. Spécifications conceptuelles, fonctionnelles et techniques eTIR :
  - a) Version 4.3 ;
  - b) Version 4.4 :
    - i) Propositions d'amendements ;
    - ii) Nouvelles propositions ;
    - iii) Nouvelles propositions des États.

---

\* Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE ([etir.unece.org](http://etir.unece.org)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([etir@un.org](mailto:etir@un.org)).

\*\* Toutes les représentantes et tous les représentants, y compris ceux munis d'un badge d'accès de longue durée, sont priés de s'inscrire en ligne (<https://indico.un.org/event/1007270/>). Ceux qui ne détiennent pas de badge d'accès de longue durée valide doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Prégny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat de la CEE par téléphone (+41 22 917 59 75) ou par courrier électronique ([maria.mostovets@un.org](mailto:maria.mostovets@un.org)). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html).



6. Questions diverses :  
Date et lieu des prochaines sessions.
7. Adoption du rapport.

## **II. Annotations**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'Organe de mise en œuvre technique (ci-après le « TIB ») voudra bien examiner et adopter l'ordre du jour de sa session tel qu'il figure dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/15.

Il souhaitera sans doute rappeler que, conformément à l'article 26 de son règlement intérieur, « un quorum d'au moins le quart des États qui sont des Parties contractantes à la Convention TIR liées par l'annexe 11 est nécessaire pour prendre des décisions ». Le quorum sera déterminé par appel nominal en début de session. Actuellement, 76 États sont des Parties contractantes à la Convention TIR liées par l'annexe 11.

#### **Document(s)**

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/15

### **2. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence**

Le TIB souhaitera sans doute élire un(e) vice-président(e) qui secondera le Président pour la session et inviter l'ensemble des délégations à commencer à réfléchir aux personnes qu'elles souhaitent proposer à la présidence et à la vice-présidence du TIB pour les sessions de 2025.

### **3. Adoption du rapport de la septième session**

Le TIB souhaitera sans doute examiner et adopter le rapport de sa septième session (4 juin 2024), établi par le secrétariat en concertation avec le Président et figurant dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/14.

#### **Document(s)**

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/14

### **4. Système international eTIR**

#### **a) Développement du système international eTIR et autres projets informatiques connexes**

Le TIB souhaitera sans doute être informé de l'état d'avancement du développement du système international eTIR, de l'application nationale eTIR et des applications de la Banque de données internationale TIR (ITDB).

#### **b) Connexion des systèmes douaniers nationaux au système international eTIR**

Le TIB souhaitera sans doute être informé des progrès accomplis par les administrations douanières en ce qui concerne leur connexion au système international eTIR, notamment des éventuelles observations découlant des tests de conformité.

Il souhaitera aussi peut-être examiner les documents ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/9 et ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/10, dans lesquels le secrétariat propose des solutions techniques aux fins de la connexion des systèmes de l'Union européenne et de l'Union économique eurasiatique, respectivement.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/9 ; ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/10

**5. Spécifications conceptuelles, fonctionnelles et techniques eTIR****a) Version 4.3**

Le TIB souhaitera peut-être examiner le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/6, où figurent les informations les plus récentes concernant la proposition tendant à ce que la liste de codes qui figure dans la norme ISO 6346 soit utilisée pour les conteneurs et à ce que celle figurant dans la norme EDIFACT-ONU n° 8155 soit utilisée pour tous les autres types d'équipements.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/6

**b) Version 4.4****i) Propositions d'amendements**

Le TIB souhaitera sans doute examiner la section II du document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/4, dans laquelle figurent des propositions d'amendements relatives aux questions qu'il a, à ses dernières sessions, jugé important de traiter dans la version 4.4 des spécifications eTIR. Il voudra sans doute informer le secrétariat de la suite à donner à chacune de ces propositions.

Il voudra sans doute également noter que toutes les propositions d'amendements acceptées et devant être prises en compte dans la version 4.4 des spécifications eTIR figurent dans le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/8.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/7 ; ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/8

**ii) Nouvelles propositions**

Le TIB voudra peut-être examiner la section III du document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/5, dans laquelle est dressée une liste de questions nouvelles susceptibles d'être prises en considération aux fins de l'élaboration de la version 4.4 des spécifications eTIR. Il souhaitera sans doute réfléchir à ces questions et charger le secrétariat de présenter, à l'une de ses sessions à venir, des propositions concrètes à leur sujet.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.30/AC.2/TIB/2024/7

**iii) Nouvelles propositions des États**

Le TIB voudra sans doute examiner les éventuelles propositions des États sur les points à ajouter dans la version 4.4 des spécifications eTIR.

**6. Questions diverses****Date et lieu des prochaines sessions**

Le TIB voudra sans doute être informé des dates réservées pour sa prochaine session.

## **7. Adoption du rapport**

Le TIB voudra bien adopter la liste des principales décisions prises pendant la session, sur la base d'un projet de document établi par le secrétariat en concertation avec la présidence.

Après la session, le secrétariat distribuera un rapport complet pour recueillir des observations. Ce document sera soumis à la prochaine session du TIB pour adoption.

---